



Saint-Pierre Le Genévrier



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE SELON LA MÉTHODE FALC*



**La chartre des droits et des libertés de la personne accueillie est écrite selon la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC), pour rendre accessibles les informations destinées aux jeunes et à leurs familles.*

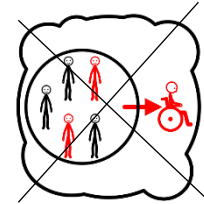
A S A V O I R

LA LOI DIT QUE :

Article 1 - Principe de non-discrimination

Discriminer, c'est rejeter quelqu'un pour sa différence.
La loi l'interdit.

J'ai les mêmes droits que tous.



Article 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.

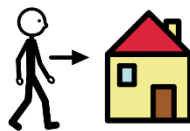


Article 3 - Droit à l'information



A mon arrivée, l'établissement me donne plein de documents.

Je dois être informé de mes droits tout au long de mon accompagnement.
Je peux demander des explications sur mon dossier.



SPG



Article 4 - Droit à l'autonomie



L'établissement m'accompagne pour devenir plus autonome.

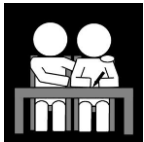
Article 5 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Je décide pour moi-même.



On m'explique avant que je décide.

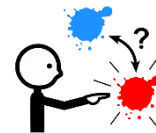
Je travaille avec mon référent. Je partage mes envies et besoins.
J'approuve mon projet. Je peux exprimer mes choix.



Je suis aidé par mes parents, tuteur ou une personne de mon choix dans l'expression de mon opinion.

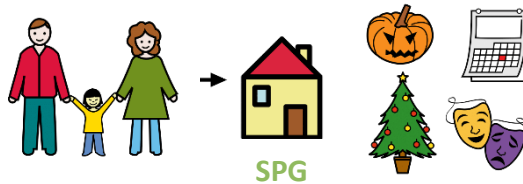
Article 6 - Droit à la renonciation

La renonciation, ça veut dire que je peux changer d'avis.



Article 7 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge doit favoriser le maintien des liens familiaux.
J'ai le droit d'inviter ma famille à certains événements de l'établissement.



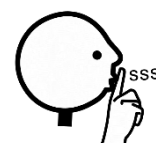
Article 8 - Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.

L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



SPG



Article 9 - Principe de prévention et de soutien

La prévention, c'est mettre en place des actions pour se sentir en sécurité et pallier des difficultés.



A tous les moments de ma vie, les personnes qui m'entourent doivent :

- m'aider à me sentir bien ;
- respecter mes besoins, mes attentes, ma religion et mes idées.

Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

J'ai des droits civiques.

Le droit civique, c'est le droit que toute personne a en tant que citoyen.



Article 11 - Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.

Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres et en respectant le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Je dois respecter les autres religions.



Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

On doit me respecter comme je suis.



Saint-Pierre Le Génévrier, 165 Chemin de Font l'Abbé, 30 000 NÎMES / Tél : 04.66.68.79.00

Améthyste, 371, Avenue de l'Évêché de Maguelone, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS / Tél : 04 67 07 76 21

DITEP et SEP : cse@legenevrier.fr

IME « Soleiãdo » et SESSAD TSA / UEMA Soleiãdo : cseted@legenevrier.fr

IME « Améthyste » : contact@amethyste-legenevrier.fr

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://associationsaintpierre.com>

Saint-Pierre
Le Génévrier

